

PROCES VERBAL DU 25 février 2025

\*\*\*\*\*

L'An deux mil vingt-cinq le 25 février à 18h00, les membres du conseil municipal de la commune de MARNES se sont réunis à la Mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

Mrs Germain GIROUARD, Bernard TURPAULT, Florent BARANGER, Grégoire AUGERON, Laurent LANDRY, Mmes Maryline MARTIN, Nadia MOINE Catherine CLAIRVILLE, Mme Brigitte FRIZON

**Était Absent :** Mr Pierre BIGOT

**Était Absent :** Mr Rémy REIGNIER a donné un pouvoir à Mr GIROUARD

A été nommé comme **Secrétaire de séance** : Mr Bernard TURPAULT

Formant le tiers des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

1 – Approbation du Procès-verbal du 26 novembre et du 19 décembre 2024.

**2 – SERVICE INTERIM DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX SÈVRES – HAUSSE DE LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE GESTION DES AGENTS INTERIMAIRES – SIGNATURE D'UN AVENANT N° 4 A LA CONVENTION**

- Vu le code général de la Fonction publique,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que par délibération en date du 9 février 2024, il a été décidé l'adhésion au service intérim du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres et a autorisé le Maire à signer la convention correspondante.

Il précise que dans ce cadre, le Centre de gestion peut mettre à disposition des Collectivités et établissements publics adhérents à ce service, des agents non titulaires pour faire face au remplacement de leurs personnels lors de périodes de maladie ou de surcroît d'activités.

Il informe le Conseil municipal que le Conseil d'administration du Centre de gestion du 9 décembre 2024 a décidé d'augmenter le taux de facturation au 1<sup>er</sup> janvier 2025, qui passera de 5 % à 5,5 % des salaires bruts des personnels intérimaires mis à disposition et qu'il convient en conséquence de l'autoriser à signer l'avenant correspondant.

Après avoir pris connaissance de l'avenant n° 4 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires,

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :**

- **AUTORISE** le Maire à signer avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, l'avenant n°4 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires, qui acte la décision du Conseil d'administration du Centre de gestion, de fixer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 la participation aux frais de gestion à une somme égale à 5,5 % des salaires bruts versés aux agents intérimaires mis à disposition.

**3 – ADHESION AU FREDON 79**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que la Fédération Régionale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles nous a adressé sa demande d'adhésion pour l'année 2025.

Le montant de l'adhésion de base annuelle est 40€, et une participation par habitant de 0.03€ x 221 habitants soit 6.63€ soit un montant total d'adhésion de 46.63 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

➤ **ACCEPTE** d'adhérer aux services de base + la participation par habitant

- **DECIDE** que cette dépense sera imputée à l'article 657382 « subventions de fonctionnement aux autres organismes divers » du budget 2025.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses adjoints à signer toutes les pièces de ce dossier.

#### **4- PARTICIPATION SIVU RPI 5 VILLAGES DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 30 AVRIL 2025**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer sur le montant de la participation financière mensuelle de Janvier à Avril 2025 de la Commune au SIVU RPI les 5 Villages, le montant mensuel se décompose ainsi :

✓ AVAILLES THOUARSAIS	2 590,47 €
✓ IRAIS	3 690,01 €
✓ MARNES	<b>1 634,73 €</b>
✓ SAINT GENEROUX	4 528,34 €
✓ PLAINE ET VALLEES	4 738,57 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les montants mensuels ci-dessus.

#### **5 – PROPOSITION D'ACQUISITION DU BIEN SANS MAÎTRE A Mr Julien HOFFMANN**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les formalités du bien sans maître sont remplies.

Il informe le Conseil qu'il a reçu deux estimations d'agences + l'estimation des domaines.

Il propose aux membres présents de voter à bulletin secret, pour une valeur s'élevant de 9 300€ à 16 000 €.

**Vote** : votants : 10

**9300 : 1 voix - 12 000 : 1 voix - 14 000 : 2 voix - 16 000 : 6 voix**

Il est proposé de faire une moyenne des votes soit **14 430 €**.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, de proposer la somme de 14 430 € à Mr Julien HOFFMANN pour le bien Rue du Poiron 1

#### **8 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

##### **Association PARA VENT**

Demande de Subvention : défavorable à l'unanimité

AG à Marnes le 29 mars à 17h

##### **Point Travaux**

Voirie

Lavoir

##### **Budget**

Réunion de travail avec Mme Brémond le 12 mars à 18h

##### **Eglise St Jean Baptiste**

Ouverture des Plis (8 architectes au CAUE à Niort le vendredi 28 février à 14h

La séance est levée à 21h15

Le Maire  
G. GIROUARD



Le Secrétaire,  
B. TURPAULT

